

James CARPENTIER

Entretien avec Michel Pottier et Christian Lascaux 2005

James Carpentier a joué un rôle éminent pour faire reconnaître l'ergonomie dans les grands organismes européens en particulier la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) où il s'est montré très efficace dès les années 50.

Avec quelques pionniers parmi lesquels Denise Lecoultré, Paul Albou, Jean-Marie Cavé et Bernard Metz il a fait connaître et soutenir le mouvement ergonomique francophone.

Organisateur de la recherche ergonomique dans le cadre de la Communauté Européenne, il a su choisir avec discernement les équipes à aider et les programmes scientifiques à lancer puis à développer.

En 1975, Alain Wisner faisait appel à ses compétences pour préparer le dossier d'un rapport sur le travail posté à la demande du Ministère du Travail.

Malgré de multiples activités, James Carpentier s'est impliqué activement dans la structuration de l'ergonomie au Luxembourg, son pays d'adoption, où il nous a accueilli avec sa modestie coutumière pour réaliser son entretien.

Au début de cet entretien, je veux prendre une précaution.

Je parlerai souvent à la première personne, ce que, j'espère, on me pardonnera. Sans être moi-même un chercheur, j'ai été amené par mes diverses fonctions à créer des situations et des conditions qui ont favorisé le travail des chercheurs et donc le développement de l'ergonomie. Et si j'ai pu animer de nombreuses actions, c'est grâce aux décisions et à l'appui de politiques, d'administrateurs, de scientifiques. Par exemple, Paul Finet et Ettore Massacesi à la CECA, Francis Blanchard et Georges Spyropoulos au BIT, Georges Lambert à l'OMS, Paule Rey et Pierre Moeschler à l'université de Genève. Merci aussi à la SELF qui m'a accueilli dès sa création, aux chercheurs et aux techniciens des différents pays de la CECA sans qui toutes ces actions n'auraient pas pu être réalisées.

Q : Vous êtes né en 1921. Quelles sont vos origines et votre formation initiale ?

Je suis d'un milieu modeste et les circonstances ont fait de moi un autodidacte. J'ai souvent regretté de n'avoir pas reçu une formation académique, mais j'ai gardé toute ma vie un grand désir d'apprendre et une curiosité permanente pour des domaines variés et nouveaux.

Mes grands-parents et mes parents étaient au travail à 12 ans. Mon père a eu à Verdun une conduite exemplaire qui lui a valu plusieurs citations et la légion d'honneur. Mais il en est revenu blessé et gazé à l'ypérite, ce qui l'a handicapé toute sa vie et m'a fait prendre conscience des problèmes de santé et de société.

Je devais donc gagner ma vie le plus rapidement possible. J'ai décidé de concentrer en une seule deux des trois années d'études nécessaires pour préparer le brevet supérieur ; dispensé de suivre les cours, j'ai ainsi pris l'habitude, qui m'a été fort utile dans la vie, de travailler seul.

J'aurais aimé présenter le concours de l'ENSET afin de devenir professeur de physique. La guerre a changé mes projets, et je me suis tourné vers l'aéronautique qui m'offrait,

paradoxalement, la possibilité de devenir guide de haute montagne, ce qui me convenait bien, car j'étais déjà membre du Groupe pyrénéiste de haute montagne. J'ai obtenu à Chamonix le brevet de chef de cordée, et on m'a proposé la direction d'un centre de montagne de l'UNCM, ancêtre de l'UCPA. J'ai préféré revenir à l'aéronautique et me suis retrouvé au ministère de l'Air.

A partir de là, ma vie professionnelle a connu 3 périodes ; le Ministère de l'Air de 1947 à 1953, la CECA de 1953 à 1968, les activités personnelles à partir de 1968.

Q : Quelles ont été vos fonctions au ministère de l'Air ? Avaient-elles un rapport avec vos activités ultérieures et avec l'ergonomie ?

L'après-guerre a été une période d'effervescence et de mutations, comme l'a signalé de Montmollin dans un précédent entretien. Tout était à faire et tout était possible. Les circonstances, le hasard, la chance m'ont conduit au bureau d'organisation, de sélection et de formation de la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique à Paris. Ce bureau était dirigé par un polytechnicien dynamique et très ouvert aux problèmes humains, Ivan Renaud. Il avait effectué une mission d'étude de 2 années aux Etats Unis et tenait à répercuter ce qu'il y avait vu de meilleur.

Il m'a chargé de la section « Etudes ». Le bureau avait des relations suivies avec de nombreux organismes publics et privés, Agence européenne de productivité puis OCDE, Commissariat au Plan où j'ai connu Albou qui a beaucoup soutenu par la suite les activités de la SELF, Direction de l'enseignement technique, Commission nationale d'apprentissage, CEGOS, BIT. J'ai pu ainsi bénéficier pendant 6 années de multiples formations en matière de sélection, d'orientation, de formation, de gestion du personnel, d'étude du travail et d'organisation.

C'est à cette époque que j'ai connu Guy Hasson, directeur de la formation aux Charbonnages de France, qui a par la suite joué un rôle très actif dans les travaux de la CECA, aussi bien dans la commission « formation professionnelle » que dans la commission de recherches « facteurs humains et sécurité ». Il a également pris une part active au développement de la SELF. C'était un homme chaleureux et humain, nous avons sympathisé et il m'a accompagné dans toute ma carrière.

C'était aussi l'époque de l'essor de l'audiovisuel, et j'ai suivi un des premiers stages de formation organisés par des professeurs de l'ENS de St Cloud ; j'en ai profité pour créer un service audiovisuel au Ministère, à la disposition des enseignants dans les centres d'apprentissage et dans les stages de perfectionnement des cadres. J'ai été nommé vice-président du « Comité français du film technique et industriel » présidé par Jean Painlevé.

Q : Pouvez-vous préciser les liens entre ces activités et l'ergonomie ?

Dans l'aéronautique, la qualité, la sécurité, la nouveauté des technologies obligent à prendre en compte les aspects humains en relation avec les matériels. Les études et méthodes de travail jouent un grand rôle. Donc l'analyse des matériels et des aptitudes était déjà développée et accélérée par l'effort de guerre. C'était l'époque où la conception et l'utilisation de matériels aux limites des capacités humaines, et par ailleurs très coûteux, bénéficiaient des recherches dans le domaine de « l'human engineering » et des « human factors » qui préfiguraient le développement ultérieur de l'ergonomie.

D'autre part, la psychologie du travail, les nouvelles notions d'analyse du travail et de formation ainsi que la physiologie du travail se développaient aussi bien au CNAM qu'à l'INOP et à l'ANIFRMO, avec en particulier Faverge, Leplat, et Suzanne Pacaud pour la psychologie, Soula, Scherrer puis Monod pour la physiologie. Enfin, l'Agence européenne de productivité, à laquelle a succédé l'OCDE, avait une action générale de promotion des idées, de la documentation et des réalisations.

Q : Et comment vous êtes-vous retrouvé à la CECA ?

J'avais au ministère de l'Air un travail très intéressant et une procédure interne de promotion au titre d'ingénieur allait aboutir. A ce moment, la CECA a demandé au BIT de l'assister dans le démarrage de ses actions de formation dans les charbonnages et la sidérurgie. Le BIT m'a alors confié une mission de consultant auprès de la CECA. Après une année, le BIT et la CECA m'ont tous deux proposé un poste et j'ai opté pour la Haute Autorité de la CECA qui offrait de grandes possibilités d'initiative et d'action concrète puisque tout était à créer.

Q : Voulez-vous nous dire ce qui, dans le Traité instituant la CECA, peut nous intéresser directement, nous, les membres de la SELF ?

Il s'agit donc du Traité de Paris signé en 1951 sur l'initiative de Jean Monnet et de Robert Schuman. La CECA était en fait un gouvernement ayant dans un domaine spécifique une autorité supranationale. Elle comportait un organe exécutif, la Haute Autorité installée à Luxembourg, un organe législatif, l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg, enfin un organe juridique, la Cour de Justice européenne, à Luxembourg. Au sommet : le « Conseil spécial de ministres ».

Une anecdote en passant : au moment de la signature du Traité instituant la CECA, il fallut en choisir le siège. Trois villes étaient en compétition, Bruxelles, Strasbourg et Turin. Mais on n'arrivait pas à se décider, et finalement, lorsque, dans la nuit, le Luxembourgeois Joseph Bech, qui avait le sens du compromis, a proposé qu'à titre provisoire la CECA s'installe à Luxembourg, tout le monde a immédiatement été d'accord, est allé se coucher soulagé, et puis le provisoire est devenu définitif. Ce n'est qu'en 1967, au moment de la fusion des Exécutifs des trois Communautés (CECA, CEE, EURATOM) que la Haute Autorité a transféré son siège à Bruxelles.

La création de la CECA organisait l'intégration des industries minières et sidérurgiques des 6 pays. Ce qui impliquait entre autres une libre circulation des travailleurs et de leurs biens, d'où une harmonisation des conditions de travail et de vie : formations, salaires, systèmes de protection sociale et de retraite, etc. Ainsi, un mineur belge pouvait désormais travailler quelques années en France, revenir ensuite en Belgique et prendre sa retraite en Italie en bénéficiant dans ce pays du cumul et du transfert de l'ensemble de ses droits en matière de protection sociale, de santé et de retraite. Tout cela nous paraît naturel aujourd'hui que l'U.E. fonctionne, mais c'étaient alors des nouveautés radicales.

Le Traité avait chargé la Haute Autorité de promouvoir l'amélioration des conditions de travail et de vie. L'article 55 du Traité prévoyait expressément l'affectation de fonds à l'encouragement des recherches pour l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité du travail. La Direction des problèmes du travail, dont je faisais partie, en était chargée.

Q : La CECA a accompli un gros travail dans le domaine de la formation professionnelle ; pouvez-vous nous en parler ?

Il s'agissait alors de mettre en commun les connaissances des différents services de formation des entreprises minières et sidérurgiques par la rédaction de monographies, par des voyages d'étude des responsables des différentes entreprises, par des sessions d'étude et par la réalisation de documents techniques.

Par exemple, une monographie a paru à Luxembourg en 1956, « La formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté ». Elle avait été rédigée dans chaque pays selon un plan détaillé que nous avons préparé et elle décrivait pour la première fois de façon systématique, précise et complète, le fonctionnement de la formation professionnelle dans les différents bassins miniers. Nous avons également réalisé une description illustrée des maquettes pédagogiques utilisées pour l'enseignement, ainsi qu'un inventaire international des films relatifs au charbon.

Outre les voyages d'étude à l'intérieur de la Communauté, j'ai organisé en 1956 avec l'assistance du « National Coal Board » britannique un voyage d'étude des responsables de la formation professionnelle dans l'ensemble des charbonnages de Grande Bretagne.

Ont également été réunis des groupes de travail spécialisés, et des sessions d'étude au bénéfice de l'ensemble des personnels intéressés : enseignants, ingénieurs, représentants professionnels. Des observateurs de l'industrie minière britannique et de pays tiers ont été fréquemment associés à ces travaux.

Des actions semblables ont concerné les industries sidérurgiques.

Q : Et qu'est-ce qui a amené la CECA à encourager les recherches sur la sécurité ?

En application de l'article 55 du Traité, en 1954 avait été lancé un programme de « médecine et hygiène du travail » animé par le Dr Claas, et qui comportait des recherches sur les pathologies minières et sidérurgiques ainsi que sur les ambiances de travail, comme le bruit et la chaleur.

En 1956, la catastrophe minière de Marcinelle en Belgique a amené la Haute Autorité à réunir pendant un an à Luxembourg une « conférence intergouvernementale sur la sécurité dans les mines de houille ». J'ai été chargé du secrétariat et de la préparation du rapport de la commission « facteurs humains et sécurité ».

Une nouvelle action de recherche a été lancée en 1957 dans quatre domaines, la médecine du travail, les facteurs humains et l'ergonomie, la lutte technique contre les poussières et les gaz, et la réadaptation des victimes d'accidents et de maladies. C'était un travail d'administrateur, mais surtout d'animateur soucieux d'orienter les travaux tout en respectant l'indépendance de tous.

C'était l'époque où l'ergonomie commençait à être reconnue ; déjà, elle avait un nom, donné par Murrell en 1947 ; en 1949 avait été créée en Grande Bretagne la première société d'ergonomie. Dès 1957, Denise Lecoultre, sociologue à l'OCDE, avait organisé à Leyde le premier séminaire international sur « l'adaptation du travail à l'homme » ; Bernard Metz y

avait participé. Elle a également organisé en 1961 à Stockholm un colloque de l'OCDE sur l'aménagement du travail et de la formation au bénéfice des travailleurs âgés.

Q : Qu'y avait-il de particulier, d'original dans la façon de travailler par rapport à ce qui se faisait, en France par exemple, à la même époque ?

L'action de la Haute Autorité se réalisait au moyen de programmes qui définissaient un cadre de travail et prévoyaient les financements nécessaires. Pour adopter un programme, on procédait à plusieurs niveaux . On consultait les commissions professionnelles et gouvernementales, puis le Comité consultatif, le Comité des représentants permanents des gouvernements et l'Assemblée parlementaire européenne. La Haute Autorité prenait ensuite une décision, publiée au Journal officiel.

Les programmes présentaient plusieurs caractéristiques originales.

D'abord, ils s'appliquaient à 2 industries fortement intégrées ayant des niveaux technologiques comparables et dont les acteurs se connaissaient, et où les questions de sécurité et d'hygiène revêtaient une grande importance. Ensuite, pour la première fois, des équipes de recherches et des instituts de 6 pays ont pu travailler en commun et d'une manière organisée avec le soutien de moyens financiers et matériels importants.

L'affectation des aides financières n'était pas budgétisée, c'est à dire que les montants affectés à un programme ou à une recherche pouvaient être utilisés librement en fonction des besoins sur des périodes pluriannuelles, par exemple 5 années pour la «recherche communautaire ergonomique».

En outre, nous mettions à la disposition de ces équipes des moyens logistiques qui leur permettaient de donner aux travaux de chaque chercheur ou de chaque institut le maximum d'efficacité : ils se réunissaient très régulièrement à Luxembourg pour confronter les hypothèses et les méthodes de travail, les difficultés rencontrées et les résultats acquis ; ils ont pu aussi se rendre mutuellement visite dans leurs pays respectifs, et disposer de traductions immédiates de l'ensemble des travaux, ainsi que l'a mentionné Leplat au cours de son entretien. Des amitiés s'y sont ainsi créées ou confortées.

Les programmes comportaient d'une part des recherches individuelles proposées par des chercheurs, à la suite d'un appel public, d'autre part des recherches sur invitation confiées à des instituts, enfin des recherches communautaires réalisées à partir de projets élaborés par la Haute Autorité elle-même.

Q : Vous avez créé la commission de recherche « facteurs humains et sécurité ». Comment cela s'est-il passé ?

Dans chaque domaine, les travaux étaient réalisés avec la collaboration d'une commission spécialisée. Pour les programmes dont j'étais chargé, c'était la commission de recherche «facteurs humains et sécurité» .

Pour la constituer en 1958, j'ai d'abord invité diverses personnalités à une réunion à Luxembourg ; Bonnardel et Ombredane, que j'avais connus à Paris au début des années 50, y ont siégé. Puis les organisations professionnelles ont été invitées à proposer des noms d'experts. Afin d'assurer la pluridisciplinarité des futurs travaux, nous avons prévu la

composition suivante : physiologistes, psychologues, sociologues, médecins du travail, formateurs, techniciens, administrateurs.

On a fait admettre que le Bureau de liaison des syndicats propose 3 personnes, choisies non pour leur représentativité syndicale, mais à titre individuel d'experts ayant une connaissance particulière des attitudes du personnel en matière de sécurité. En participant aux travaux de la commission, ils ont pu mieux comprendre les raisons des choix des chercheurs et ont pu ainsi rassurer les personnels concernés sur la finalité de nos travaux.

A titre anecdotique, je peux signaler que le choix de Wisner a posé un petit problème : il avait en effet été proposé en tant qu'expert scientifique par une organisation syndicale. Le secrétaire national d'une des industries a contesté ce choix, considérant qu'il s'agissait en fait d'un représentant syndical déguisé. J'ai dû intervenir assez fermement pour lui faire admettre que ce choix devait être respecté car la compétence scientifique de Wisner ne pouvait être discutée.

Q : Comment cette commission a-t-elle travaillé ?

Elle se réunissait plusieurs fois par an. Elle fournissait des suggestions, elle donnait des avis sur les projets de recherche présentés. Les rapporteurs en étaient Cazamian, Faverge et Lejeune. Elle comprenait plusieurs groupes de travail qui, entre autres, ont effectué des recherches sur invitation.

Par exemple, un groupe a préparé le rapport «Travail mental et automatisation» publié en 1969, avec, pour sous-titre : «Activités mentales, fatigue mentale et activités de contrôle et de surveillance dans l'industrie». Ce groupe était formé de 3 équipes dirigées par Kalsbeek, des Pays Bas, Leplat, de France, et Schmidtke, d'Allemagne.

Ou encore : un autre groupe a réalisé le rapport publié en 1972 « Fiabilité et sécurité », et sous-titré : « Eléments pour une ergonomie des systèmes en milieu industriel ». Ce groupe comprenait 3 équipes, une équipe belge, dirigée par Faverge et qui comprenait Véronique de Keyser, actuellement députée européenne, une équipe française dirigée par Leplat, une équipe italienne dirigée par Cesa-Bianchi.

Il faut rendre hommage à l'appui sans faille que nous a apporté le regretté Dr Gillon, du Ministère du Travail, membre de la commission «experts gouvernementaux» ; son expérience et sa sagesse nous ont été précieux. Bernard Metz et Jean Marie Cavé ont joué avec beaucoup de discrétion, chacun dans leur commission, un grand rôle dans l'ensemble des travaux.

Enfin, la commission a aussi suivi régulièrement les travaux de la « recherche communautaire ergonomique ».

Q : C'est à dire ?

Les producteurs avaient souhaité que les recherches soient confiées uniquement à des équipes ou à des instituts appartenant à l'industrie, car les recherches individuelles ne leur semblaient pas assez proches de la pratique industrielle. C'est ainsi que j'ai eu l'idée d'une recherche réellement communautaire organisée par la Haute Autorité elle-même, qui constitua 11 équipes installées dans 11 entreprises minières et sidérurgiques. Chaque équipe comprenait des chercheurs, un médecin du travail, un technicien, et les ouvriers concernés y

étaient associés. Les travaux étaient coordonnés grâce au «secrétariat de la recherche communautaire ergonomique» .

Comme il n'était pas possible de disposer d'effectifs suffisants pour assurer toutes ces tâches, j'ai réussi à mettre sur pied, avec l'accord des services juridiques et financiers, une structure autonome et indépendante des services de la Haute Autorité, mais financée par elle et installée à Luxembourg, qui a pu assurer les tâches administratives d'organisation des réunions, de préparation, de traduction et de publication des documents et des rapports. Ce secrétariat dirigé par Madame Berchem a subsisté une quinzaine d'années après mon départ et a organisé le déroulement des programmes d'applications ergonomiques à des postes de travail.

Q : Quelle a été l'importance de ces programmes ? Vous est-il possible de les chiffrer ? de nous indiquer, par exemple, le nombre de participants ?

De 1958 à 1968 se sont déroulés 2 programmes «facteurs humains et sécurité» et le premier programme «ergonomie». Ils ont totalisé 64 recherches individuelles, 6 recherches sur invitation et une «recherche communautaire ergonomique» ayant regroupé 11 équipes de chercheurs.

Ils ont bénéficié d'un financement global de 4,2 millions d'unités de compte, l'équivalent de 4,2 millions de dollars de l'époque. Les applications ergonomiques qui ont suivi, animées par mon successeur le Dr Fox, ont bénéficié de plusieurs financements, le dernier s'étant élevé à 15 millions d'unités de compte.

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de personnes ayant participé à ces programmes. Par exemple, le seul premier programme a mobilisé 173 chercheurs et experts dont les noms et les titres figurent dans les publications de la CECA. En outre, les consultations ont impliqué plusieurs centaines de personnes de tous les milieux. Quant aux aménagements ergonomiques, ils ont également mobilisé plusieurs centaines de chercheurs et de techniciens dans les entreprises.

Les travaux concernant ces recherches ont été officiellement publiés dans la collection « Etudes de psychologie et de physiologie du travail » créée en 1967. On y trouve notamment un ouvrage rédigé avec la collaboration d'Elie Kahn, « Facteurs humains et sécurité », qui faisait le point des connaissances de l'époque. En outre, deux publications ont été rédigées pour l'information des entreprises, l'une par Hyacinthe Chaudoir pour les charbonnages, l'autre par Jean Marie Cavé pour les industries sidérurgiques.

Q : Donnez-nous un aperçu des résultats auxquels ont abouti ces différents travaux

Comme dans tout effort de promotion et de recherche, il est difficile d'évaluer exactement les résultats et leur nouveauté, mais on peut faire plusieurs remarques : d'abord, à l'occasion des consultations, de nombreux experts ont eu à s'interroger ou à s'informer et à mener des discussions dans leurs pays respectifs sur les problèmes posés. Cela a dû contribuer à une meilleure compréhension de l'ergonomie.

Ensuite, la mise en commun des travaux des chercheurs a facilité leur information sur l'état des travaux dans les autres pays.

Par ailleurs, le travail de recherche généralement effectué sur le terrain et avec la collaboration des travailleurs concernés, et la discussion des résultats dans les entreprises, ont certainement contribué à des prises de conscience qui ont favorisé les aménagements ergonomiques ultérieurs.

Finalement, même lorsque les résultats ne sont pas directement attribuables aux recherches promues par la Haute Autorité, ils ont pénétré dans les publications. On peut songer au livre de Faverge publié aux PUF en 1967, «Psychosociologie des accidents du travail».

Encore plus généralement, on a pu observer, dans les années qui ont suivi, que plusieurs concepts, comme ceux de fiabilité, de co-activité, d'écart entre le formel et l'informel, qui maintenant sont couramment admis, ont été confortés par les publications qui ont fait suite aux recherches.

Avec le recul, je constate que ces travaux ont connu 3 périodes :

- une brève période durant laquelle on a surtout encouragé des recherches individuelles assez traditionnelles, dont plusieurs n'avaient pas toujours un rapport direct avec la vie de l'entreprise.
- ensuite, une période d'une dizaine d'années, au cours de laquelle a notamment fonctionné la «recherche communautaire ergonomique». Tout en dégagant des conclusions théoriques, elle a eu des applications pratiques par la résolution de problèmes concrets qui se posaient aux travailleurs.
- dans une troisième période, durant une douzaine d'années, ont été promus des aménagements ergonomiques de postes de travail.

Ceci a témoigné à la fois des résultats de l'action de la CECA mais aussi de l'évolution générale des idées et des pratiques en matière d'ergonomie.

Q : Le Luxembourg possédait à l'époque une importante industrie sidérurgique, l'ARBED ; que s'y est-il passé en matière d'ergonomie ?

Le Luxembourg a contribué aux programmes par la participation du Dr Hoffmann, délégué gouvernemental, du Dr Noesen, médecin-inspecteur du travail, et du Dr Putz, chef du service médical de l'ARBED. Divers travaux ont été subventionnés : une recherche portant sur l'intérêt des tests psychotechniques utilisés dans la sidérurgie a été menée par les Dr Molitor et Mosinger. En outre, une cellule de recherche ergonomique a été créée à l'ARBED, dirigée par un médecin, le Dr Foehr et un ingénieur, M. Seywert. Par la suite, Bernard Metz a dirigé à l'ARBED des travaux communautaires, principalement sur le travail à la chaleur. Le Dr Foehr a été membre de la SELF et a organisé en 1969 à Mondorf les Bains le Congrès annuel de la SELF.

Q : En 1968, alors que vous étiez pleinement impliqué dans tous ces travaux, vous avez quitté la CECA, pourquoi ?

Il y avait 15 ans que je travaillais dans un même domaine et les structures étaient maintenant bien installées. D'autre part, le hasard a fait que, en vue de l'entrée de la Grande Bretagne dans la CEE et de la fusion des Exécutifs, il a fallu libérer des postes de l'organigramme et on a offert des conditions intéressantes aux hauts fonctionnaires volontaires pour présenter leur démission. J'en ai profité, en espérant désormais me consacrer davantage à l'alpinisme et

au ski que j'avais été contraint de négliger. Pendant quelques années j'ai pu en profiter, mais le travail m'a rattrapé par diverses missions qui m'ont été confiées.

Q On en vient donc maintenant à votre troisième vie professionnelle : en quoi a-t-elle consisté ?

Il s'est agi de diverses missions de consultant, souvent en collaboration avec des membres de la SELF.

Certaines ont été très brèves, par exemple à Elf-Aquitaine, à Saint Gobain, aux PTT, à l'INPED (Institut national algérien de la productivité et du développement industriel).

D'autres plus continues, sous forme de contributions à l'enseignement de l'ergonomie dans diverses universités et dans des stages de formation organisés par diverses entreprises. Par exemple au centre de formation permanente de Paris I, dans le département de l'économiste René Passet ; sous la direction de Cazamian, nous avons assuré pendant plusieurs années à Lyon des stages d'ergonomie au bénéfice des cadres de l'entreprise Berliet.

L'OMS, où Georges Lambert dirigeait le service de médecine du travail, m'a chargé en 1971 d'établir un rapport pour orienter l'activité de l'OMS concernant l'ergonomie.

En 1970, le Centre de recherches de l'INRS a été installé à Nancy. Une commission scientifique présidée par Bernard Metz a été constituée. Sur proposition des syndicats, j'y ai été nommé en compagnie de Jean Hamel.

J'ai par ailleurs persuadé les PUF de l'intérêt de consacrer un volume de la collection « Que sais-je » à l'ergonomie ; Antoine Laville a été chargé de la rédaction de cet ouvrage.

Je dois souligner 3 actions qui ont eu une grande importance pour moi : d'abord, la rédaction du rapport sur le travail en équipes alternantes. Ensuite, une collaboration suivie avec le BIT. Enfin, la collaboration aux initiatives de l'OMS et de l'université de Genève, lors de la création du certificat inter- universitaire d'écologie humaine.

Q : Le rapport de 1976 sur le travail posté vous tient à cœur ; qu'avez-vous à nous dire à ce sujet ?

C'est vrai, le rapport demandé par le ministre du Travail, M. Durafour, sur le travail en équipes alternantes a été un moment marquant de ma vie, car il constituait une contribution personnelle à un mouvement de progrès dont j'espérais qu'il se développerait.

Il faut rappeler le contexte des années 70 : des oppositions au travail de nuit et au travail continu se manifestaient. Par exemple, en 1972, les médecins du travail de l'industrie pétrolière avaient été réunis à Jouy-en-Josas et j'avais rédigé le document de travail qui a servi de base à leurs discussions. Dans les années 75, les revendications syndicales s'étaient multipliées, en particulier pour des compensations financières ; certains syndicats avaient publié des rapports sur ce sujet.

Sur le plan scientifique, le Congrès annuel des médecins du travail de 1962 avait discuté l'enquête de Reinberg et Andlauer sur les aspects médicaux du travail en équipes successives. En 1965, Marc Maurice et Colette Monteil avaient publié « Vie quotidienne et horaires de travail. Enquête psychosociologique sur le travail en équipes successives ». Il existait en outre un groupe de chronobiologie auquel participaient Jean Ghata et Alain

Reinberg ; et le centre bioclimatique de Bernard Metz menait des recherches sur les rythmes circadiens et sur le sommeil. En outre, l'INRS avait publié en 1975 à 10.000 exemplaires une brochure, «Le travail par équipes successives» que j'avais rédigée à titre de membre de sa commission scientifique.

Au gouvernement, une politique générale d'amélioration des conditions de travail était menée par le ministre du Travail, M. Durafour, et par M. Stoléru, conseiller économique à l'Elysée et chargé d'une mission sur la revalorisation du travail manuel.

Le conseil restreint de ministres du 16 décembre 1975 a confié à A. Wisner une mission concernant les rythmes de travail en continu et semi-continu, afin de proposer aux partenaires sociaux des aménagements au système existant . Ce rapport devait être remis au ministre en juin 1976.

Q : Comment vous y êtes-vous pris ?

C'était un gros travail et les délais étaient impératifs. Aussi, pris par ses activités et en accord avec le ministre, Wisner me l'a confié.

Le premier travail a été de consulter par écrit 173 entreprises significatives, les organisations professionnelles, les 21 directions régionales du travail, les 27 médecins-inspecteurs régionaux du travail, des médecins du travail, des sociétés de médecine du travail, des organismes nationaux et régionaux dont l'ANACT et l'INRS, et 86 experts scientifiques et médicaux consultés à titre personnel.

La deuxième étape a consisté à organiser des réunions au CNAM : réunion des experts scientifiques et médicaux, des dirigeants d'entreprises et d'organismes d'employeurs, des responsables d'organisations de travailleurs. Ces consultations n'ont eu aucun caractère de négociation.

Le 28 juin 1976, Alain Wisner et moi avons remis le rapport à M. Stoléru. Il fournissait 36 propositions. L'originalité c'est que l'on posait comme principe que la compensation des nuisances ne devait pas être recherchée par des mesures financières. Elle devait résulter de mesures de même nature que les nuisances, en portant sur la pénibilité, la durée, les horaires et les repos.

Par exemple, on proposait de réduire systématiquement les effectifs impliqués dans les travaux de nuit, limiter la durée des postes de nuit particulièrement entre 23 h et 05 h , accroître le nombre d'équipes (5*8), instituer un repos d'au moins 24 heures après chaque séquence de 2 ou 3 postes de nuit, préserver les repos ou congés de fin de semaine, permettant un repos de 2 jours après une période de 5 à 6 jours de travail, améliorer les conditions d'habitat, de transport, etc. Bref, il y en avait 36 en tout.

Q : Qu'est-il advenu de ce rapport ? Qui en a eu connaissance ? Et surtout, a-t-il eu des conséquences pratiques ?

Le rapport a été diffusé dès le début du mois de juillet, d'abord par le CNAM à 1000 exemplaires, puis par l'ANACT à 5000 exemplaires.

Il a eu un grand retentissement dans la presse, dans les quotidiens nationaux et régionaux, dans les hebdomadaires, dans les revues spécialisées et syndicales, et même dans la presse étrangère.

Dans une déclaration au « Monde » en date du 17 juillet, M. Durafour déclare en particulier : « Il faut insister sur la nouveauté de ces constatations. A ma connaissance, à ce jour, aucune législation particulière n'a été prise en la matière dans aucun pays... ».

Il y a eu aussi une émission de télévision réalisée par Laurence Graffin de la revue « Liaisons sociales » .

Moins de 6 mois plus tard, un conseil restreint de ministres a arrêté une quinzaine de propositions issues du rapport, qui ont fait l'objet :

- du décret du 30 juin 1977 relatif au mode de travail par équipes successives,
- de l'instruction technique d'août 77 relative à la surveillance médicale,
- d'un arrêté de novembre 79 relatif au confort et à l'adaptation des logements.

Il a été décidé également de saisir le conseil de ministres de la CEE en vue d'obtenir, dans les secteurs où se posaient des problèmes de compétitivité, une réglementation limitant au minimum le développement du travail posté dans le Marché commun.

Par ailleurs, les négociations professionnelles ont abouti à plusieurs accords : par exemple, l'accord-cadre de mai 77 à St Gobain, ou encore l'accord-cadre BSN/GD de novembre 80.

Je peux encore signaler que l'ANACT a procédé à une rediffusion du rapport en 1981 avec un avertissement signalant que «la problématique concernant le travail posté conserve toute son actualité».

Succès apparent, donc. Mais finalement, ce fut pour moi une déception. J'avais espéré que la société soutiendrait, pour des raisons de bien-être social, la réduction des effectifs et des services travaillant en continu. Malheureusement, 30 ans après, nous constatons que la continuité des services, réclamée d'ailleurs par les consommateurs et aussi conséquence des échanges internationaux, n'a pas cessé d'augmenter.

Q : Vous avez aussi effectué des missions pour le BIT, lesquelles ?

J'avais toujours gardé des liens avec le BIT et avec Francis Blanchard, son directeur général. J'ai contribué régulièrement aux actions relatives aux conditions de travail.

Par exemple, grâce au « programme ergonomie », la Haute Autorité a soutenu financièrement le CIS, « centre d'information de sécurité » de l'OIT, créé en 1960 par Marcel Robert, afin qu'il recense également les publications relatives à l'ergonomie.

Autre exemple, le BIT m'a chargé, avec Cazamian, de la rédaction du livre «Le travail de nuit» paru en 1977.

J'ai par ailleurs contribué au lancement à l'OIT, par Georges Spyropoulos, du PIACT, « programme international d'amélioration des conditions de travail », et rédigé à cette occasion le projet d'un ouvrage «Introduction à l'étude des conditions et du milieu de travail ».

Q : Et ensuite ?

Et ensuite... La fin de mes activités est surtout consacrée à l'écologie humaine. Par exemple, en 1975 a été créé avec le soutien de l'OMS, un certificat inter-universitaire d'écologie humaine enseigné dans 18 universités européennes. Paule Rey et Pierre Moeschler à Genève, Alex Coblentz à Paris V y ont joué avec Georges Lambert un rôle actif. J'ai contribué à faire entrer l'ergonomie dans le programme de ce certificat et assuré les premiers enseignements d'ergonomie dans plusieurs universités en France et en Suisse.

Je me suis aussi retrouvé plusieurs années de suite, de même que Andlauer et Ghata, aux «carrefours d'écologie humaine du lac d'Annecy». C'était une antenne du centre européen d'écologie humaine de l'université de Genève. En 1990, sur ma suggestion, l'Université de Pau a créé un certificat d'écologie humaine dans son institut de recherches sur l'aménagement dirigé par Vincent Berdoulay.

Q : Quelles ont été vos relations avec la SELF ?

Comme je l'ai déjà dit, en 1963, les membres de la SELF m'ont fait l'honneur et l'amitié de m'accepter parmi eux, par la suite ils m'ont confié une tâche au Bureau. Ils m'ont aussi donné l'occasion de contribuer avec Andlauer et Cazamian à l'organisation du colloque «Ergonomie du travail de nuit et des horaires alternants» organisé en 1974 au Centre d'éducation permanente de l'Université de Paris I sous l'égide de la SELF.

Q : Votre parcours vous a amené à côtoyer des milieux divers, quelle impression en gardez-vous ?

Et bien, je me sens très partagé.

L'ergonomie a eu une bonne fortune. Elle avait un objectif ambitieux, celui de transformer le travail au bénéfice des travailleurs. Elle a ainsi donné lieu à beaucoup d'études, à des enseignements, et finalement à une profession reconnue et de plus en plus sollicitée. On devrait dire des professions, puisqu'elle s'étend aujourd'hui non seulement au travail lui-même, mais aussi à toutes sortes d'aspects de l'activité humaine : ergonomie du produit, des logiciels, de la santé, de l'habitat, de l'enseignement, des loisirs, etc. avec des spécialisations de plus en plus marquées. Je reprends volontiers à mon compte les propos de Marc Bloch cités par Leplat à la fin de son entretien dans le Bulletin de la SELF de juin 2004, page 37.

L'ergonomie a certes beaucoup amélioré les postes de travail, et continue à le faire. Mais on voit que l'intensité et la charge de travail augmentent, surtout dans les services et les tâches mentales.

Est-ce que, indirectement, l'ergonomie ne contribue pas à cette intensification ? N'en devient-elle pas involontairement complice ? Et finalement, qu'en est-il du travail lui-même et de son sens ?

Bien sûr, cela dépasse les responsabilités des ergonomes. Mais le problème reste posé.

Extrait d'un entretien avec Michel Pottier et Christian Lascaux du 20 juillet 2005 à Luxembourg